

Sécurité des machines

En quoi consiste la sécurité des machines?



Assurer la sécurité des machines consiste à éliminer ou contrôler le danger associé aux phénomènes dangereux de ces machines : les énergies qu'elles utilisent et le mouvement des pièces qui les composent.

La sécurité des machines consiste donc à sécuriser tout ce qui peut couper, coincer, happer, entraîner, frapper, projeter, écraser, brûler ou électrocuter la travailleuse ou le travailleur.

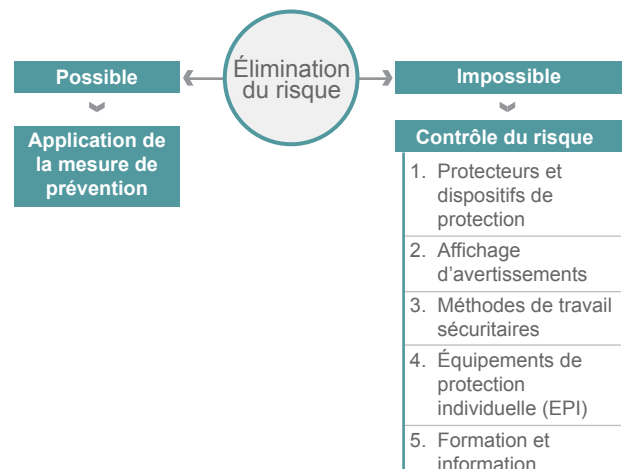
Pourquoi sécuriser les machines?

L'accès aux zones dangereuses d'une machine est la cause de nombreux accidents chaque année. En 2012, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CNESTT) recensait plus de 3 500 accidents du travail causés par de la machinerie¹, sans compter les décès qui surviennent encore trop souvent.

Les principes généraux pour sécuriser les machines

1. **Éliminer le risque à la source** : d'abord, l'employeur doit tenter d'éliminer le risque en évitant la présence du danger. Ceci se fait généralement dès le choix de la machine à acquérir.
2. **Contrôler le risque** : lorsqu'il est impossible d'éviter le risque, l'employeur doit s'assurer de le contrôler. Le choix des moyens à mettre en place s'effectue alors selon un certain ordre.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE SÉCURISATION DES MACHINES



1. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST). *Statistiques annuelles 2012*, CSST, 2013, tableaux 7.6a et 7.6b, p. 100.

Les machines à sécuriser

Toute machine présentant une zone dangereuse doit être sécurisée, notamment les dix machines considérées les plus dangereuses par la CNESST² :

- les trancheurs à viande;
- les cisailles à métal;
- les presses;
- les machines rotatives;
- les convoyeurs;
- les presses à injection de plastique et de moulage-soufflage par extrusion;
- les découpeurs de carton et de papier;
- les scies (sur table, radiale, à coulisseau, à onglet, à ruban);
- les tours à métaux;
- les perceuses.

Le portail de formation en SST présente différentes grilles d'autodiagnostic permettant d'inspecter plusieurs de ces machines.

Toutes les machines dont le fonctionnement nécessite la présence de travailleurs doivent être munies d'un dispositif d'arrêt d'urgence (art. 192, RSST). Ce dispositif ne permet cependant pas à lui seul de considérer la machinerie sécurisée.

Les obligations légales

La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)

La LSST oblige tout fournisseur à fabriquer, vendre, louer ou installer un équipement sécuritaire et conforme aux normes et aux règlements en vigueur (art. 63, LSST). Elle attribue à l'inspecteur de la CSST le pouvoir d'apposer un scellé sur tout équipement non sécuritaire (art. 190, LSST).

Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)

Le RSST traite de la sécurité des machines à la Section XXI : Machines. Les normes concernant les convoyeurs se trouvent à la Section XXIII : Manutention et transport du matériel (art. 266 et 267, 270 et 271, RSST).

La norme CSA Z432, Protection des machines

Cette norme, bien qu'elle n'ait pas de valeur légale, est un outil de référence pour sécuriser les machines. Elle traite spécifiquement des critères à observer, du choix et de l'utilisation des protecteurs et autres dispositifs de protection.

Les éléments clés d'un plan de sécurisation

Pour assurer la prise en charge de la sécurité des machines, un plan de sécurisation des machines doit être élaboré.

Il comporte généralement deux parties³.

Le plan d'action permet d'établir les objectifs visés, la liste des machines à sécuriser, les contraintes, les ressources disponibles et les priorités.

La démarche de sécurisation consiste à obtenir des informations pour déterminer les zones dangereuses des différentes machines et les moyens pour contrôler les risques.

Pour être sécuritaire, l'ouverture d'un protecteur doit être suffisamment étroite pour qu'aucune partie du corps ne puisse atteindre les pièces en mouvement. À cet effet, le sécurimètre est un petit outil qui permet de vérifier si l'ouverture est sécuritaire ou trop large.



Le sécurimètre

Procurez-vous le sécurimètre en communiquant avec la CNESST (il coûte quelques dollars seulement).

Votre rôle en ce qui concerne la sécurité des machines

Vos principales tâches consistent à :

- participer à l'identification des zones dangereuses en inspectant chaque machine;
- collaborer à l'élaboration et à la mise en place d'un plan de sécurisation;
- diffuser de l'information aux travailleurs sur la sécurité des machines;
- veiller à ce que les protecteurs soient conformes et fiables.

2. GUY SABOURIN POUR L'INSTITUT DE RECHERCHE ROBERT-SALVÉ EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL (IRSST). « Dix machines dangereuses », *Prévention au travail*, section CSST, IRSST, vol. 21, n° 4, automne 2008, p. 34.

3. MARIE-JOSÉE ROSS ET GUILLAUME CÔTÉ POUR L'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT (ASPHME). *Élaborer un plan de sécurisation des machines*, ASPHME, 2011.